RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3 A R
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 €
104 AVENUE D'ENGHIEN , BT F 1ET GAUCHE 93800 EPINAY-SUR-SEINE
RCS BOBIGNY 981 620 388

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le 31 décembre,

Monsieur Ramy ELNAKEIB, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société 3 A R et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :
- Départ pour cause de démission de Madame Abir KHADHRAOUI en qualité de Directrice générale ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Décision n°1 - Départ pour cause de démission de Madame Abir KHADHRAOUI en qualité de Directrice générale

Prenant acte du désir manifesté de démissionner de ses fonctions, l'Associé Unique décide d'approuver le départ au 31/12/2024 pour cause de démission du mandataire social susmentionné, le remercie pour les services rendus à la Société et lui donne quitus de sa gestion.

Décision n°2 - Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter en qualité de représentant, au porteur d'un original, d'une copie, ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Le 31/12/2024

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Ramy ELNAKEIB

[redacted]